



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



REF : Mission Appui CNIG 14.1251

Conseil national de
l'information géographique

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION - COMMISSION Règles de Mise en Œuvre DU CNIG du 20/05/2014

DATE : 20/05/2014

10h00 – 12h30

14h00 – 17h00

Objet : Réunion de la commission *RMO Règles de mise en œuvre* du CNIG du 20/05/2014.

Ordre du jour :

- 1- Groupe de travail sur les services : état d'avancement des travaux,
- 2- Rapport de suivi 2014 de la mise œuvre de la Directive INSPIRE en France,
- 3- Le nouveau contexte européen de la maintenance de la Directive INSPIRE,
- 4- Organisation d'une journée INSPIRE en novembre 2014,
- 5- Gestion des extensions des listes de codes,
- 7- Les transformations de données.

Documents joints :

- Présentations des points : 1, 2, 3 et 5,
- Note « Les registres pour les néophytes »,
- Note « Projet de guide CNIG sur la gestion des identificateurs de ressource uniques (IRU) dans Inspire »,
- Note « Gestion des extensions de listes de codes dans le cadre d'Inspire ».

Prochaine réunion de la commission : En novembre 2014 à IGN-Saint-Mandé.

Diffusion

Participants - Organisme	Participants - Organisme
Marc Leobet – président de la commission RMO	Maël Reboux – Rennes Métropole, AITF
Benoit David – MEDDE/MIG	Marie Lambois – IGN
cyrille Goulard – DGFIP	Olivier Banaszak – ACUF, AITF
Erwann Quimbert – IFREMER	Pascal Lory – IGN /appui CNIG
François Gallois – IGN	Pierre Vergez – IGN /appui CNIG
François Salgé – MEDDE/DGALN	Serge Motet – IGN
Lydie Vinsonneau – Région Bretagne, AITF	Philippe Santoni – Météo France

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecteurs	23/05/2014	Participants	Cf liste participants
Validation	03/06/2014	M.Léobet	Président

1. **Groupe de travail sur les services : état d'avancement des travaux (voir présentation en PJ) :**

Le rythme mensuel permet une bonne marche du GT en vue de la création des futurs guides nationaux de recommandation. Ces derniers constitués à partir :

- Du règlement européen,
- D'ajouts pertinents exprimés,
- De particularités françaises.

- Le Guide commun aux services a été publié :

<http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/02/Guide-commun-des-services-INSPIRE.htm>

- Le Guide sur les services de recherche : il établit les liens entre les métadonnées de données et les données à travers 2 scénarios. Dans les 2 cas, le fait que l'identificateur unique de la ressource pointe vers la fiche de métadonnée simplifie le scénario. Il est donc proposé de compléter le travail en cours par la création d'un guide spécifique sur ce sujet. Le Guide sur les services de recherche est désormais soumis à commentaire par l'intermédiaire d'un formulaire accessible depuis le site du CNIG :

http://cnig.gouv.fr/?page_id=960

- Guide sur les services de consultation : Des spécificités nationales ont été ajoutées, des pyramides ont été proposées, le nom et l'identifiant de la couche ont été améliorés. En effet, le nom de couche harmonisé tel que le présente « INSPIRE » pose des problèmes d'interopérabilité. Le groupe a donc décidé de lui ajouter un suffixe. Cette modification sera présentée au MIG (Maintenance Implementing Group), car d'autres pays ont été confrontés à ce manque du règlement.

Mise au point : Le WMS 1.1 peut être conforme à INSPIRE, mais il n'est pas la version recommandée par le guide technique, cependant, c'est la version la plus largement mise en place, même si le protocole ne favorise pas une bonne interopérabilité. Exemple : MapServer installé par défaut n'a pas l'extension INSPIRE qui met les bonnes capacités.

Le WMS 1.3.0 permet une meilleure interopérabilité, car conseillé dans le guide technique donc plus largement déployé pour les services INSPIRE, mais il va au-delà d'INSPIRE. Sa mise en œuvre demande une évolution exigeante, mais dans le sens du progrès des techniques, puisque les producteurs de logiciels fondent généralement leurs extensions INSPIRE sur cette version du WMS.

Suivre les guides techniques européens ou non est également une question posée par les travaux en cours au niveau européen sur les validateurs, et les autorités françaises n'ont pas arrêté leur choix entre ces deux options. La

Commission RMO devrait être consultée pour avis. Les services de téléchargement direct (WFS) sont dans le même cas de figure.

- Le Guide sur les services de téléchargement prévu pour octobre 2014 :

Les travaux de mise en place sur les 2 solutions alternatives de ce guide sont à l'étude :

- La partie concernant ATOM est en cours de relecture par le groupe,
- La partie concernant WFS est en cours de rédaction.

Le groupe de travail sur les services est désormais en avance sur ses objectifs. Il est félicité en séance par le président de la Commission RMO.

- Proposition de créer un Guide de recommandations supplémentaire sur l'identifiant unique :

Rappel : Deux solutions s'opposent et aucun consensus n'avait été dégagé par le groupe de travail sur les métadonnées en 2011 :

- La 1^{ère}, appelée option A, se construit sur une URL de type HTTP. Cette solution est « résolvable » (permet d'accéder à la fiche de métadonnée), fait aujourd'hui l'unanimité parmi les experts, et peut de plus être testée.
- La 2^{nde}, appelée option B, préconise une construction de l'identifiant à partir du code Fr-SIREN, mais elle est statique (non « résolvable ») et convient surtout pour le classement des jeux de données,

L'option A n'est pas mise en œuvre actuellement. Mais elle semble être viable car poussée par d'autres pays qui sont plus en avance sur la question (R-U). La solution envisagée serait que l'URL identifie la série de données et pointe sur la fiche de métadonnées de cette série car cela permet de simplifier les documents de capacité des services.

Les points importants / de discussion sont :

- « résolvabilité » des URL,
- permanence des URL.

Par ailleurs, il est tout à fait envisageable de mixer ces deux solutions où de créer un outil pour passer de l'une à l'autre. Un groupe de travail spécifique va être créé avec un mandat clair qui doit être rédigé rapidement, il précisera le détail des opérations à résoudre ainsi que le calendrier de progression.

L'enjeu de ce travail est important pour le point de contact qui pourra porter ce projet français indépendamment des choix allemands et des britanniques.

La proposition de créer un groupe de travail est validée, avec pilotage de Marie Lambois, un appel à candidatures sera lancé en juin.

L'avancée du GT services ne dépendra pas de la création de ce groupe de travail.

- Statistiques de consultation des services :
 - Des remarques ont conduit à proposer un ajout aux recommandations : l'ajout dans les guides sur les services de recherche et de consultation de recommandations sur les statistiques d'utilisation des services. L'harmonisation induite aiderait au dépôt des statistiques sur le Géo catalogue.
 - Au sujet des mesures de performances des services, une méthode tchèque est attendue.

2. **Rapport de suivi de la mise œuvre de la Directive INSPIRE en France (voir la présentation en PJ) :**

Quatre régions connaissent un développement différent dans l'établissement de l'infrastructure INSPIRE au niveau régional en 2014 :

- Lorraine :
Une Plateforme Etat-Région est lancée,
- Franche-Comté :
La DREAL a inscrit dans ses objectifs de monter une Plateforme et a lancé une étude préliminaire,
- Haute Normandie :
Processus arrêté,
- Champagne-Ardenne :
Des frémissements.

- La présentation du suivi est accompagnée de quelques remarques :

La conformité des métadonnées est annoncée pour 80% de l'ensemble, grâce à l'outil de test du Géocatalogue. Toutefois, celui-ci n'analyse pas le contenu des textes libres. Il se "contente" de tester l'existence des descripteurs. En pratique : 15 à 20 % des fiches seraient peu ou pas exploitables.

Certaines plateformes régionales ont des fonctionnements qui ont démontré une bonne efficacité dans la sensibilisation à la mise à disposition des métadonnées sur leur secteur : (PIGMA Aquitaine, Géo Bretagne...).

La déclaration des métadonnées sur le Géocatalogue reste à améliorer, selon les travaux provisoires du GT « Liste » de la commission « données » du CNIG :

- 50% sont correctes,
- 30% ne sont pas dans la thématique dominante,
- 20% sont hors INSPIRE.

Le nombre de métadonnées répertoriées sur le Géocatalogue sans thème INSPIRE, et néanmoins concernées par INSPIRE, est estimé à 3 000 (en sus des quelques 8 000 déjà listées).

Il semble faire consensus que les nomenclatures thématiques de rangement aident énormément à la bonne affectation des thèmes INSPIRE. Exemples : GéoBretagne, COVADIS.

Une liste est en train d'être établie par le groupe de travail « liste » de la commission « données » du CNIG afin de valider la légitimité du catalogage INSPIRE de chaque jeu de données. La création d'un document labélisé CNIG, créé à partir du thésaurus en ligne sur le Géocatalogue et permettant de mieux classer les jeux de données est en cours. A noter que des nomenclatures ont été créées par les plateformes régionales et tous ces documents gagneraient à être harmonisés.

A la question « Quel producteur est référent sur tel thématique ? », il est rappelé que la structure de coordination n'a aucune autorité pour répondre à cette question. Le représentant de l'AITF rappelle qu'une loi sur la géo-information permettrait d'encadrer cette problématique de légitimité sur tel ou tel jeu de données.

- Point critique :

Les indicateurs du rapportage 2014 montrent que, par rapport à 100 % de métadonnées de données :

- 52% des données sont consultables,
- 44% des données sont téléchargeables,
- 29% des données sont à la fois consultables et téléchargeables.

Ce dernier chiffre est inquiétant car la moyenne en Europe serait de 50%. Il devra donc être amélioré d'ici le prochain rapportage en 2015.

En 2020, le nombre de séries de données françaises passera probablement de 8 000 à environ 100 000. Les bons réflexes d'accessibilité sont donc à prendre dès maintenant.

- Propositions d'amélioration :

Il est convenu qu'il faudrait mettre à disposition des producteurs-diffuseurs (sous-entendu : les administrateurs de catalogues) des outils permettant à chaque producteur de connaître son ratio métadonnées / données accessibles.

Une extraction au 30 juin, demande du Point de contact INSPIRE français au BRGM, permettra de préparer les cartes par producteurs nationaux, régionaux et départementaux, comme en 2013, sur les indicateurs MSI (nombre de métadonnées) et NSi2 (données à la fois consultables et téléchargeables).

Cette extraction intermédiaire sera désormais systématique, afin que chacun puisse analyser son propre état d'avancement, adopter les éventuelles mesures utiles ou signaler certains problèmes de traitement côté Géocatalogue. L'enjeu est d'arriver à l'extraction officielle du 31 décembre dans les meilleures conditions, sans perturbations liées, par exemple, à des problèmes de moissonnage.

Mais cette première analyse qualité seule ne suffira pas à améliorer le stock et il convient de développer l'offre d'outils d'analyse qualité. Exemple : tests sur les conditions d'usage et les restrictions d'utilisation (ex : mention d'une licence reconnue). Le représentant de l'AITF estime qu'au-delà de 150 à 200 fiches, un administrateur ne peut plus gérer ou analyser manuellement son stock, certains estiment ce seuil à 50 voire 20.

Il est retenu de travailler à la rédaction d'un cahier des charges fonctionnel sur l'audit qualité des fiches.

Créer un cahier des charges pour un ou des outils d'audit qualité des métadonnées, qui sera validé après appel à commentaires par la Commission RMO.

- Données ouvertes : Telles qu'elles sont, il est impossible de distinguer dans le Géocatalogue, les données ouvertes des données moins ou pas accessibles. Par exemple, Data.gouv a renoncé à moissonner les données ouvertes du Géocatalogue, par manque de certitude sur le statut des données. Autre exemple, OSM a confié avoir cherché des données ouvertes dans le Géocatalogue sans en trouver.
Or, depuis le décret du premier ministre pour Etalab, toute donnée produite par l'Etat et ses établissements publics sont supposées être ouvertes (sauf celles soumises à redevance antérieurement au 1/07/2011).

Une partie de la révision 1.1 du guide de recommandation sur la saisie des métadonnées a justement porté sur ce point : mieux identifier les données libérées en *open data* par l'ajout du mot-clé spécifique « données ouvertes ». Il faut également explicitement faire mention de la licence de publication du jeu de données. C'est l'absence de cette mention qui entraîne l'incertitude juridique actuelle.

GéoBretagne expérimente depuis novembre 2013 l'adoption d'une licence par défaut des données versées sur la plate-forme : si la fiche de métadonnées ne stipule aucune licence ou condition de réutilisation explicite, alors c'est la Licence Ouverte qui est supposée être appliquée par défaut.

<http://cms.geobretagne.fr/content/avertissement-cadre-legal-par-defaut>

Un texte d' « avertissement légal par défaut » créé en page d'accueil de GéoBretagne, datant de 2010, précisait déjà les conditions de licence très permissive.

3. **Le nouveau contexte européen de maintenance de la directive INSPIRE (voir la présentation en PJ) :**

Les résultats des groupes de travail européen sont commentés par M. Leobet dont les diapositives figurent en pièces jointes à ce document. Il est rappelé quelques points sensibles dont l'amélioration est demandée :

- **Validateurs :** Les règlements INSPIRE ne sont pas testables car trop génériques et le validateur européen commun ne peut que s'appuyer sur les recommandations des mises en œuvre figurant dans les guides techniques, dont on sait qu'elles ne sont pas obligatoires (voir plus haut les enjeux de s'appuyer ou non sur les guides techniques pour les services).
- **Rapportage :**
 - La France est le seul pays à avoir automatisé presque entièrement le rapportage. Seules les statistiques de consultation sont ajoutées manuellement.
 - Avec d'autres pays, elle a demandé la suppression du suivi des surfaces, dont elle ne dispose pas, et dont l'évaluation est trop gourmande en ressources.
- Les travaux avancent sur des points charnières pour les IDG : identifiant unique de ressource, RDF, registres (voir ci-dessous).
 - Déploiement de nouveaux outils pour les téléchargements : WCS : pour les *Coverage* (Images),
 - SOS : les stations de mesures,
 - TJS : outil de lien avec les données statistiques.
- **Guide des métadonnées :** Pour que le Guide français sur les métadonnées puisse devenir une référence européenne, il faut le traduire en anglais, travail qui a été commencé par M. Leobet. D'éventuels contributeurs ou relecteurs sont attendus.

4. **Organisation de la journée INSPIRE de novembre 2014 :**

Les objectifs généraux de la journée sont d'aider au déploiement de la directive en France et de montrer les meilleures pratiques :

- Faire un bilan de l'existant INSPIRE,
- Accompagner le déploiement de la directive INSPIRE en France,
- Donner un nouvel élan en diffusant les bonnes pratiques et en mettant en lumière les réussites,
- Fournir des perspectives, INSPIRE aujourd'hui et demain.

Cette journée est prévue pour novembre 2014 (les 13, ou 18, ou 20), elle aura pour cible la communauté des géomaticiens (150 personnes attendues), même s'il est souhaité une ouverture pour élargir la cible.

Un comité de programme est amorcé en séance. M. Leobet et P. Lory sont donc chargés de contacter les intervenants potentiels. En toute première approche, pour l'organisation de cette journée, les membres de la commission RMO proposent :

9h30 Accueil café

10h00 – 10h30 Introductions de Philippe Mussi CNIG, et d'un représentant de la Commission européenne.

10h00 – 12h30 Présentations / bonnes pratiques, échanges d'expérience :

- 10h30 – 11h00 MIG (MEDDE) « qu'a-t-on fait depuis 3 ans ? », état des lieux (rapport de la France, les actualités de maintenance, les projets de révisions de la directive, le fonctionnement du CNIG et des commissions),
- 11h00 – 11h30 DREAL, « bonnes pratiques »,
- 11h30 – 12h00 Lorient Agglomération, « bonnes pratiques »,
- 12h00 – 12h30 PIGMA, « bonnes pratiques ».

12H30 – 14h00 Buffet

14h00- 16h30 Ateliers et clôture

3 ateliers en parallèle :

- Comment mettre en œuvre la transformation des données ?
- Comment accéder à la donnée (consultation et téléchargement) ?
- Quelle formation, quel accompagnement pour aider au déploiement d'INSPIRE ?

16H00 – 16h30 Clôture et mise en perspective (à définir).

5. Gestion des extensions des listes de codes (voir la présentation et les notes en PJ) :

Elles relèvent du contexte de la création de registres nationaux. Certains attributs des modèles de données Inspire prennent leur valeur dans une liste de code ; certaines liste de codes sont fixées par le règlement mais d'autres listes peuvent être

étendues ou doivent être définies par les producteurs de données. L'enjeu est, d'une part, de définir une méthode pour publier ces extensions de listes de codes et, d'autre part, dans la mesure du possible assurer une harmonisation de ces listes de codes.

- La note : Un document rédigé par B. David est joint à ce compte rendu. Il apparaît que la solution technique la plus pratique passe par l'adaptation de nomenclatures existant déjà dans les logiciels libres Geosource/Geonetwork. A première vue, tout autre implémentation soulèverait des obstacles importants et remettrait en question la faisabilité de cette action.

- Les charges : Il faut prévoir 3 types d'action :

- la méthode à mettre en place : Il s'agit de définir sous quelle forme les extensions de listes doivent être publiées et comment est organisé le registre national des extensions.

Remarque : il ne faut pas manquer de prévoir des ressources pour la maintenance des listes de codes et des registres constitués car c'est une charge à ne pas sous-estimer. Une méthode « Comment mettre à jour » sera documentée.

- les outils à créer pour gérer les extensions de listes de codes ainsi que le registre national : Le MEDDE est prêt à fournir des ressources au BRGM pour cette tâche, ces outils étant associés au Géocatalogue.

- les métiers devront définir leurs extensions de listes de codes et les publier dans le registre national.

6. Les transformations de données

Grâce à l'implémentation d'un outil de transformation, l'IGN fabrique des jeux tests conformes à INSPIRE. C'est une action produite dans le cadre du projet ELF, qui a pour échéance fin juin 2014. Les jeux de données obtenus ne sont pas encore satisfaisants.

Exemple d'obstacles rencontrés sur la thématique Adresse (demandé particulièrement par l'AITF, les jeux test ont été préparés sur 3 départements frontaliers : 66, 73 et 74) :

- Le fichier produit est très lourd,
- Le logiciel libre QGIS ne restitue pas les liens entre les attributs des objets, et le champ texte fiché gagnerait à être une URL.

Remarques :

- L'Adresse est une thématique simple à aborder, mais dont la structure massivement fondée sur des relations n'est pas facilement consultable.

- Une présentation optimale de ces données ne serait-elle pas d'ajouter à une thématique INSPIRE demandée, un fond cartographique ?
- En diffusant des données réduites à ce modèle réglementaire INSPIRE, l'IGN pourrait perdre une partie de ses droits sui-generis. Il y aurait moins de protection juridique à partir du moment où la structure de donnée n'est plus originale.
- A noter qu'après s'être longtemps posé la question de diffuser des données dans le format INSPIRE à côté de ses diffusions habituelles « riches », le SANDRE a décidé de diffuser en une seule fois ses données en enrichissant le noyau défini par INSPIRE.